



LA BANQUE MONDIALE  
BIRD - IDA

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)

N° Projet : P176396/ P180987

Source de financement : IDA : E0930-BI/ E2820-BI

## RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES  
MEDIAS

### PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI « PAFEN »

Financement IDA :	E0930-BI/E2820-BI
N° du Projet :	P176396/P180987

#### TERMES DE REFERENCE :

RECRUTEMENT D'UN CENTRE DE FORMATION POUR LA FORMATION DES CADRES DE  
L'AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES TELECOMMUNICATIONS (ARCT) SUR  
L'HOMOLOGATION DES TERMINAUX RACCORDABLES AUX RESEAUX DE COMMUNICATIONS  
ELECTRONIQUES



Février 2025

4



LA BANQUE MONDIALE  
IBRD - IDA

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MÉDIAS  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)

N° Projet : P176396/ P180987

Source de financement : IDA : E0930-BI/ E2820-BI

Ministère	Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias
Projet	Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique
Activité 1.1.3.10	Recrutement d'un Centre de Formation chargé de « la formation des cadres de l'ARCT sur l'homologation des terminaux raccordables aux réseaux de communications électroniques ».
Bénéficiaire	Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications

## I. INTRODUCTION

Le Gouvernement du Burundi a obtenu un don de la Banque mondiale (BM) pour financer le Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN) d'un montant total de 92 millions de dollars américains, y compris le financement additionnel pour la modernisation de la gestion des finances publiques (GFP). Il est prévu qu'une partie des ressources de ce projet soit utilisée pour financer les prestations d'un **Centre de Formation chargé de « la formation des cadres de l'ARCT sur l'homologation des terminaux raccordables aux réseaux de communications électroniques »**.

## II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### 1. Objectifs et description du projet PAFEN

L'objectif du PAFEN est d'accroître l'accès à l'Internet haut débit, en particulier pour les communautés mal desservies, et améliorer la capacité du gouvernement à gérer les ressources plus efficacement et fournir des services publics par voie numérique.

Une attention particulière sera accordée à la réduction de la fracture numérique, en veillant à ce que les communautés rurales du Burundi, les femmes et les filles, ainsi que les groupes vulnérables, qui sont actuellement mal desservis et/ou confrontés à des obstacles plus importants à l'accès, soient connectés. L'accent sera également mis sur la stimulation de l'accès au haut débit dans des secteurs clés, tels que l'éducation.

Pour réduire cette fracture numérique plusieurs mesures sont à envisager notamment la mise en place des programmes de formation pour enseigner les compétences numériques de base, notamment l'utilisation d'Internet, la navigation en ligne, la gestion des courriers électroniques et des réseaux sociaux, l'utilisation d'outils et de programmes informatiques simples (MS Office, etc.) ainsi que des compétences plus avancées telles que le codage et la programmation. Investir dans la formation et le développement des compétences numériques offrira la possibilité de permettre à tous les individus de participer pleinement à la société numérique et d'améliorer leur employabilité et les revenus.



PAFEN  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE  
L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI



LA BANQUE MONDIALE  
BIRD - IDA

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° Projet : P176396/ P180987

Source de financement : IDA : E0930-BI/ E2820-BI

## Le PAFEN comporte quatre composants :

### Composante 1 : Accès et inclusion numériques :

- Sous-composante 1.1 : Environnement favorable au développement du marché du haut débit et à l'accès aux services numériques
- Sous-composante 1.2 : Accès à la connectivité locale
- Sous-composante 1.3 : Facilitateurs d'accès local et d'inclusion numérique

### Composante 2 : Facilitateurs de la prestation de services publics numériques :

- Sous-composante 2.1 : Cadres institutionnels, juridiques, de gouvernance et technologiques pour les services numériques
- Sous-composante 2.2 : Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées et capacités de l'administration publique
- Sous-composante 2.3 : Digitalisation de certains services et de cas d'utilisation phares
- Sous-composante 2.4 : Modernisation des principaux processus de GFP

### Composante 3 : Coordination institutionnelle et gestion du projet

### Composante 4 : Composante de réponse d'urgence

## 2. Contexte sur l'homologation des terminaux

Conformément à la législation burundaise (Articles 17 et 18 du Décret N°100/97 du 18 avril 2014 portant fixation des conditions d'exploitation du secteur des communications électroniques) l'importation de tout équipement de communication électronique destinée à être connecté à un réseau de communications électroniques requiert l'introduction d'une demande d'agrément dudit équipement en vue de l'obtention du certificat d'homologation.

Aussi, la commercialisation de ces équipements de communication électronique au Burundi est soumise à leur conformité aux normes nationales ainsi que régionales et internationales.

L'ARCT fixe des spécifications techniques pour les différents équipements radioélectriques en vue de donner des certificats d'homologation aux fabricants demandeurs.

Actuellement, l'ARCT reçoit par an plus de 120 demandes de certificats d'homologation pour la mise sur le marché burundais de nouveaux produits. Ces dossiers, qui contiennent les résultats des tests effectués dans les laboratoires étrangers agréés par l'ARCT sont traités d'une façon administrative par manque de laboratoire au niveau national pour faire les tests de conformité des équipements. Toutefois, même pour une homologation administrative, il est nécessaire de bien pouvoir interpréter les résultats des tests de



LA BANQUE MONDIALE  
BIRD • IDA

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)

N° Projet : P176396/ P180987

Source de financement : IDA : E0930-BI/ E2820-BI

conformité. C'est pourquoi, le personnel de l'ARCT en charge de l'activité d'homologation des terminaux, a besoin d'être formé pour acquérir les connaissances techniques qui lui permettront de remplir efficacement sa mission. Les présents termes de référence sont rédigés pour répondre à ce besoin.

Cette mission, s'inscrit précisément dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité **1.1.3.10** du Plan de travail et du budget annuels (PTBA) approuvé pour l'exercice 2024-2025 : « **ARCT : Formation sur l'homologation des terminaux** » en faveur de l'ARCT.

### III. OBJECTIF DE LA FORMATION

#### Objectif global

L'objectif global de la formation est de doter le personnel de l'ARCT, en charge de l'homologation des équipements radioélectriques, des connaissances nécessaires pour traiter efficacement les demandes d'homologation de terminaux.

#### Objectifs spécifiques

La formation devrait permettre aux participants de :

- Acquérir des connaissances sur et avoir la maîtrise de l'ensemble des règles, spécifications et exigences concernant la déclaration de conformité de l'équipement, le certificat de conformité, les rapports de tests relatifs à la comptabilité électromagnétique, aux aspects radioélectriques et à la santé ;
- Maîtriser les différentes catégories des terminaux ;
- Faire connaissance des appareils de mesure et banc de test ;
- Prendre connaissances des normes ISO, 3GPP, UIT, etc.

### IV. CONTENU, DUREE ET LIEU DE LA FORMATION

Le programme de formation doit inclure les parties théorique et pratique sur :

- Les différents types de terminaux (fixes, MOBILES etc.) ;
- La conformité et le contrôle technique ;
- Les tests pour l'homologation des équipements terminaux de communications électroniques et les installations radioélectriques.

La formation sera établie sur une durée de cinq (05) jours ouvrables.

La formation devra être organisée et dispensée dans un centre de formation professionnel possédant un laboratoire approprié pour ce genre de prestations.



LA BANQUE MONDIALE  
BIRD - IDA

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)

N° Projet : P176396/ P180987

Source de financement : IDA : E0930-BI/ E2820-BI

## V. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue du programme de formation, les participants devraient :

- Maîtriser les mécanismes et processus d'homologation des terminaux accordables aux réseaux de communications électroniques, incluant les règles de conformité et les spécifications techniques requises ;
- Être capables de vérifier la conformité des équipements aux normes nationales, régionales et internationales en matière de compatibilité électromagnétique, de sécurité radioélectrique et de santé ;
- Être familiers avec les différents types de terminaux et équipements de mesure utilisés pour tester et homologuer ces dispositifs.
- Acquérir des connaissances sur les normes ISO, 3GPP, UIT, etc relatives à l'homologation des équipements et sur l'utilisation des bancs de test spécifiques.

## VI. LIVRABLES

- Manuel et/ou guide de formation ;
- Synthèse des compétences acquises et des recommandations pour une meilleure application des connaissances dans le cadre des missions de l'ARCT (par l'équipe des apprenants) ;
- Synthèse des sujets et matières couverts tant en théorie qu'en pratique ;
- Rapports d'évaluation à la fin de la formation ;
- Attestations de participation pour chaque cadre formé.

## VII. LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail au Burundi étant le Français, le prestataire devra tenir les différentes discussions et échanges en Français, et soumettre l'ensemble des documents produits dans cette mission en langue française.

Tous les rapports attendus seront accompagnés d'une note de synthèse ainsi que d'une présentation PowerPoint.

## VIII. PROFIL DES SOUSMISSIONNAIRES

Les soumissionnaires doivent disposer d'une solide réputation et d'une bonne crédibilité dans le domaine de la formation et du développement du personnel. De manière spécifique les soumissionnaires doivent :

- Avoir un agrément donnant le droit de fournir des services en matière de formation ;
- Disposer d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans la formation spécifique et l'accompagnement



LA BANQUE MONDIALE  
BIRD + IDA

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° Projet : P176396/ P180987  
Source de financement : IDA : E0930-BI/ E2820-BI

- Disposer des réseaux d'experts en formation et accompagnement dans le domaine de la formation citée ci-haut ;
- Avoir des références vérifiables et recommandations des clients précédents ;
- Disposer d'une méthodologie de formation pédagogique innovante et interactive ;
- Disposer d'un laboratoire approprié pour ce type de formation ;
- Être doté d'une capacité à personnaliser et à adapter les programmes de formation en fonction des besoins spécifiques de l'ARCT.

## IX. PARTICIPANTS A LA FORMATION

La formation verra la participation de quatre cadres désignés de l'ARCT dont les noms et les fonctions suivent :

1. Mme NDUWAYO Mireille, Directeur Technique de l'ARCT ;
2. Mr MAKERE Ernest, Technicien du Service Normalisation, Réseaux et Services, à l'ARCT
3. Mr NTAKIYIRUTA Godefroid, Technicien du Service Normalisation, Réseaux à l'ARCT ;
4. Mr HABONIMANA Tharcisse, Technicien du Service Normalisation, Réseaux à l'ARCT.

## X. METHODE DE SELECTION DU CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC), conformément au Règlement de la Banque mondiale en matière de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.